

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRETE N° 27 / 2026
PORTANT SUPPRESSION DE LA SOUS REGIE DE RECETTES
DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL
AU CENTRE SPORT NATURE A MONTAGRIER

**LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERIGORD
RIBERACOIS,**

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18 ;

VU le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

VU le décret n° 97-1259 du 29 décembre 1997 relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;

VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

VU l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

VU la délégation du Président par délibération n°2026/55 du conseil communautaire du 29 avril 2026 ;

VU l'avis conforme du comptable assignataire en date du 11 mai 2026 ;

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} :

Il est décidé la suppression de la sous-régie de recettes de l'office de tourisme intercommunal auprès du centre sport nature pour l'encaissement des produits suivants :

Contre délivrance d'une quittance :

Librairie

- Topo guide pdipr
- Plan guide vtt

AR Prefecture

024-200040400-20260520-27_2026-AR
Reçu le 20/05/2026

- Carte Postale
- Livre « Balade et rando au fil de l'eau »
- Livret des « randos du Périgord Inattendu »

Services

- Photocopie A4 n&b
- Photocopie A4 couleurs
- Photocopie A3 n&b
- Photocopie A3 couleurs

Boissons

- Boissons soda
- Bouteille d'eau (50cl)
- Café

Visites

- Visite commentée groupe (mini 10 pers)
- Visite commentée simple à la MDT
- Visite à thème ou visite nocturne (pour la MDD 5 pers max. pour les barques – hors D en Fami)

Animations

- Animation ou atelier
- Dordogne en Famille MDT (Parcours extérieur)
- Dordogne en Famille MDD (barque 1 gratuité pour le 3eme enfant)

Sac à dos du petit explorateur

- Vente du livret seul
- Vente du sac sans livret

Balade libre en barques (MDD)

- Barque à rames 1h (6 pers maxi)

Cartes de pêche (MDT)

- Carte de pêche (pour 1 an)
- Carte de pêche (à la journée)
- Enfant de –de 6 ans

Souvenirs des Tourbières (MDT)

- L'unité
(Un peu de tourbe dans un contenant à définir)

Goodies « Le Périgord Inattendu »

- Gourde
- Tote Bag
- Tour de Cou
- Gobelet
- Sac Spécial Prestataires (Tote bag+Gourde+Magnet ou Porte clé)
- Magnet

AR Prefecture

024-200040400-20260520-27_2026-AR
Reçu le 20/05/2026

- Porte-clé
- Tee-Shirt CSN

ARTICLE 2 :

L'encaisse prévue pour la gestion de la régie dont le montant fixé est 300 € est supprimée.

ARTICLE 3 :

Le fonds de caisse dont le montant est fixé à 30 € est supprimé.

ARTICLE 4 :

La suppression de cette régie prendra effet dès le 21 mai 2026.

ARTICLE 5 :

M. le directeur général et M. le comptable du Trésor auprès de la communauté de communes sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté à compter de sa date de signature et dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et aux mandataires suppléants.

Signé électroniquement le 20/05/2026 à 08:44
par Didier BAZINET



Publié le 27/07/2026